



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
Courriel : villedelery@videotron.ca

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LÉRY

Dépôt du rôle général de perception

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2022 est complété et déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel-de-ville, Ville de Léry, et qu'il sera procédé à l'expédition des comptes de taxes dans les délais impartis.

Ce rôle général comprend les taxes imposées et à prélever pour l'année 2022, soit la taxe sur les immeubles fonciers imposables, la taxe sur les immeubles non résidentiels, agricoles et terrains vagues desservis, la taxe pour l'enlèvement des matières résiduelles, les tarifs pour l'eau, les eaux usées et le service de dette (secteurs concernés).

Le premier versement des taxes devra être acquitté en totalité le ou avant le **18 avril 2022**, le deuxième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le **18 juillet 2022**, et le troisième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le **17 octobre 2022**.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 11^e jour du mois de mars 2022.

Daniel Carrier
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim